



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-507
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX- POSE CONDUIT TELECOM
RUE COLONEL PAGES

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de régler la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Colonel Pages, dans la partie comprise entre la rue Doyen René Gosse et la rue Michelet, le lundi 14 octobre 2024 et le mardi 15 octobre 2024 de 08h00 à 18h.

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé et l'arrêté affiché sur panneaux entre 8 jours et 48 heures avant le début des travaux par l'entreprise « IXICOM » effectuant les travaux.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 1 octobre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.